



# Ecole Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur

## STAGE DE DECOUVERTE

DU MILIEU PROFESSIONNEL EN 3<sup>ème</sup> dans le cadre du  
Parcours « Avenir » de l'élève



OBJECTIF : Le stage de 3<sup>ème</sup> est un stage d'observation qui permet de découvrir le monde du travail ainsi que les différents métiers de l'entreprise. Il s'inscrit dans le parcours « Avenir » de chaque élève.

Il est fortement conseillé aux élèves de chercher un secteur professionnel qui suscite leur intérêt plutôt que de suivre des parents proches ou amis par mesure de facilité.

### LES DATES :

- Recherche du stage dès l'été 2026
- Signature de la convention dès que l'entreprise est trouvée
- Heure de vie de classe de septembre : le PP explique de nouveau les modalités du stage et récupère les conventions signées par tous les partenaires
- Octobre : lecture du dossier explicatif, préparation du planning
- Heure de vie de classe mi-octobre : le professeur principal récupère les dernières conventions
- Du lundi 23 novembre 2026 au vendredi 27 novembre 2026, immersion des élèves dans le milieu professionnel. Les élèves rédigeront un rapport de stage.

### LES LIEUX .

- De préférence en France. Attention à l'étranger, le tuteur de l'école ne pourra pas se déplacer, le stage devra être fortement encadré par la famille et l'entreprise d'accueil. A l'étranger, l'entreprise doit respecter la législation française concernant les stages d'élèves mineurs. La convention en français devra être signée par l'entreprise partenaire, libre à la famille de fournir une explication dans la langue du pays mais qui ne pourra pas servir de convention signée.

### TUTORATS :

- A l'école, les élèves sont placés sous le tutorat d'un de leurs enseignants qui les aide dans les différentes démarches, dans le suivi de la semaine d'immersion, dans la relecture du rapport et la préparation de l'oral. • Dans la structure hôte : le tuteur responsable de l'élève se chargera d'« occuper » et de soutenir l'attention de ce dernier durant 5 jours.
- Le tuteur de la structure hôte rédige un bref rapport sur le stagiaire, son investissement et l'apport de cette expérience (Annexe 2) • Les parents doivent également rédiger un court bilan (Annexe 1).

# Ecole Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur

## LES HORAIRES :



- Moins de 30 heures par semaine pour les moins de 15 ans.
- Moins de 35 heures par semaine pour les plus de 15 ans.
- Une pause méridienne obligatoire.
- Maximum 8 heures par jour.
- La répartition dépend de l'activité de l'entreprise ; si l'élève travaille le samedi il devra avoir un autre jour de repos.
- Les horaires sont notés sur la convention et doivent être respectés. 212 Pas de travail de nuit

## LES ATTENDUS :

- Une convention fournie par l'Ecole est signée par l'entreprise hôte, les parents, les élèves, le professeur principal et la direction de l'Ecole.  
La convention est un document administratif officiel, rédigé en français. Si l'élève est amené à réaliser son stage à l'étranger libre à la famille de proposer à l'entreprise d'accueil la convention en français et un document d'accompagnement traduit explicitant la convention dans la langue de l'entreprise hôte.
- L'élève doit profiter un maximum de sa semaine de stage pour remplir son questionnaire, réaliser ses interviews, prendre des photos afin d'avoir le matériel nécessaire à la constitution de son rapport écrit final, qui pourra lui servir de base s'il choisit cette expérience à l'oral du DNB.
- Le professeur tuteur se signalera à l'entreprise hôte le 1<sup>er</sup> jour et se rendra sur place si cela est possible. Il prendra à nouveau contact pour faire un bilan. Si l'entreprise n'est pas sur la région, les contacts seront uniquement téléphoniques.